



La pauvreté n'a pas sa place dans un pays riche comme la Suisse !

Papier de position de la commission spécialisée Politique sociale et de la santé du PS Suisse, pour le Conseil du parti du 11 novembre 2022.

Dans l'un des pays les plus riches du monde, la pauvreté et l'exclusion existent. En Suisse, 1,3 million de personnes sont pauvres ou menacées de la pauvreté. C'est une honte ! Dans le débat public, les personnes concernées sont très souvent tenues pour responsables de leur situation et soupçonnées de ne rien vouloir « accomplir ». Nous nous opposons au nivellement par le bas. Nous prenons le parti de l'inclusion sociale, plutôt que de l'exclusion.

En Suisse, la fortune des ménages privés a atteint 3037 milliards de francs en 2021.¹ Et malgré cette incroyable richesse, une personne sur sept en Suisse est touchée par la pauvreté ou vit juste au-dessus du seuil de pauvreté officiel. Pour illustrer le peu de revenus qu'il faut avoir pour être considéré-e comme pauvre dans notre pays, le seuil de pauvreté pour une personne seule est de 2279 francs de revenu par mois – pour une famille avec deux parents et deux enfants, le montant est de près de 4000 francs par mois. Les couples avec enfants, les familles monoparentales ou les retraité-es sont donc particulièrement touché-es par cette situation. Il suffit de quelques centaines de francs de dépenses supplémentaires, par exemple pour un traitement dentaire imprévu, pour que jusqu'à un cinquième de la population suisse soit confronté à de gros problèmes financiers.² Cela s'explique notamment par le fait que le travail de *care* n'est toujours pas rémunéré en Suisse et que l'accueil extrafamilial des enfants est beaucoup trop cher.³ Une étude de Caritas, publiée en été 2022, montre que la pauvreté toucherait même deux fois plus de personnes en Suisse si le seuil défini pour une personne vivant dans la pauvreté (par mois) était relevé de 500 francs. Cela pèse lourd, surtout dans la perspective des prochains mois : en 2023, les primes d'assurance-maladie augmenteront comme jamais depuis plus de dix ans. L'inflation et la forte hausse des prix de l'énergie contribuent également à réduire le pouvoir d'achat de la population suisse, sans compter la hausse constante des loyers. C'est pourquoi le PS Suisse demande que des améliorations soient apportées sans délai aux personnes en situation financière précaire. Le PS Suisse a donc identifié **onze domaines d'action** dans lesquels nous voulons des mesures immédiates.

1. Le **pouvoir d'achat⁴ de la population doit augmenter et des salaires décents doivent être versés**. Dans toute la Suisse, environ 160 000 personnes actives sont touchées par la pauvreté.⁵ Les personnes ayant des contrats de travail à durée déterminée ou celles qui travaillent dans de petites entreprises en font particulièrement partie. Les indépendant-es et les personnes qui n'ont pas travaillé toute l'année font également partie de cette catégorie.

¹ Source : [Comptes financiers de la Suisse](#), BNS

² Source: Papier de position Caritas: [Quand l'argent manque pour vivre](#), 17.05.2022

³ [L'initiative du PS sur les crèches](#) s'attaque à ce problème.

⁴ Voir aussi le Paquet des mesures du PS Suisse pour soulager les ménages et protéger le pouvoir d'achat ([ici](#)). Le Conseil national a adopté les interventions correspondantes du PS Suisse et du Centre le 21 septembre 2022. En revanche, le Conseil des États n'a pas accepté que l'intervention concernant la compensation complète du renchérissement sur les rentes AVS ; il a renvoyé à la commission la motion concernant l'augmentation des fonds pour les réductions de primes.

⁵ Source: [Office fédéral de la statistique](#))



Nous prenons parti pour les personnes travaillant dans le secteur des bas salaires, pour les indépendant-es, pour les travailleurs et travailleuses dans les petites entreprises, pour les personnes en situation de handicap, et, de manière générale, pour toutes et tous : le travail doit être rémunéré et les salaires doivent être suffisants pour vivre ! Les assurances sociales doivent être réformées afin que les personnes concernées reçoivent des moyens financiers qui dépassent le minimum vital. Pour ce faire, nous demandons un salaire minimum valable dans toute la Suisse, mais aussi une augmentation générale de l'aide sociale et des rentes.

2. Il faut trouver une solution à l'**augmentation constante des primes d'assurance-maladie**. Pour l'année prochaine, un choc des primes de 6,6 % est prévu dans toute la Suisse ; dans certains cantons, il s'agit même de près de 10 %. Aujourd'hui, les familles doivent consacrer en moyenne 14 % de leur revenu aux primes d'assurance-maladie. Cette situation, due aux primes par tête antisociales, est intenable et doit être corrigée au plus vite par des réductions de primes plus généreuses. Nous poursuivons cet objectif avec notre [initiative d'allègement des primes](#) et nous nous battons pour que la charge massive des primes devienne supportable pour la population ! De plus, nous poursuivons également l'objectif de remplacer à moyen terme les primes par tête par des primes d'assurance-maladie proportionnelles au revenu.
3. Les prix de l'énergie s'envolent depuis la guerre en Ukraine. Les prévisions des expert-es le montrent : cet hiver, les frais de chauffage seront beaucoup plus élevés que les années précédentes. Les personnes à bas revenus et les bénéficiaires de l'aide sociale seront particulièrement touché-es. Afin de soulager les personnes qui doivent déjà compter chaque centime et qui n'arrivent à joindre les deux bouts que grâce à une planification mensuelle étroitement budgétisée, nous demandons un **plafond fixe sur le décompte des charges**. En outre, les bénéficiaires de PC et de l'aide sociale doivent être soulagé-es par des contributions plus élevées, de manière analogue à l'augmentation du décompte charges. Nous demandons aux cantons et aux communes de concevoir l'approvisionnement en énergie comme un service public et de le gérer comme une prestation publique abordable, et ce même pour les bas revenus !
4. Les **loyers** en Suisse sont beaucoup trop élevés et doivent baisser. Comme le montre une étude récente de l'Asloca⁶, un ménage locataire payait en moyenne 370 francs de trop par mois en 2021. Entre 2005 et 2021, les loyers ont même augmenté de 22 %. Cette hausse n'est clairement pas due à des mesures de construction à valeur ajoutée dans les logements locatifs. Il est de notoriété publique que les rendements des bailleurs sont bien plus élevés que ceux autorisés par la loi.⁷ Nous demandons donc des **contrôles obligatoires des loyers** et l'obligation pour les propriétaires de ne pas dépasser le rendement net autorisé par la loi ! En outre, il convient d'encourager résolument à tous les niveaux de l'État la construction de logements d'utilité publique, de développer une politique foncière favorable à la construction de logements et de fixer – aux niveaux cantonal et communal – des quotas minimaux de logements d'utilité publique pour les projets de construction.
5. L'expérience pratique montre jusqu'à présent que ce sont surtout la **reconversion et la formation** continue qui aident les personnes touchées par la spirale de la pauvreté à en sortir.

⁶ Source : [Mieterverband 2022](#)

⁷ Selon l'arrêt du Tribunal fédéral, celui-ci est supérieur de 2% au taux d'intérêt de référence. Actuellement (octobre 2022), cela signifie donc qu'un rendement net de 3,25% maximum peut être atteint (Source : [Mieterverband](#))



Le renforcement des compétences de base, telles que les technologies de l'information et de la communication, est particulièrement important à cet égard. Mais comment un père élevant seul ses trois enfants pourrait-il s'offrir une formation continue ? Ou comment une femme proche de la soixantaine, qui gagne 3680 francs bruts par mois, pourrait-elle supporter financièrement une réduction de son temps de travail au profit d'une formation continue ? Nous demandons que davantage de **bourses d'études** soient accordées et l'accès y soit facilité. Ces bourses doivent également être versées à un niveau permettant de vivre. La sortie de la pauvreté ne doit pas déboucher sur une spirale d'endettement ! D'autre part, nous demandons également que la formation continue des personnes qui bénéficient déjà de l'aide sociale soit abordée de manière plus offensive et qu'un soutien proactif soit offert dans ce domaine. Les ORP doivent également pouvoir permettre des reconversions professionnelles⁸.

6. Les familles et les couples avec enfants sont particulièrement exposés au risque de pauvreté. En raison du renchérissement, de l'inflation et de l'augmentation des primes d'assurance-maladie, les estimations actuelles font état d'une charge supplémentaire annuelle de 5000 francs pour une famille de quatre personnes. C'est pourquoi il est important que les familles touchées par la pauvreté soient soulagées par des **allocations familiales** plus élevées et par des **prestations complémentaires spécifiques pour les familles**. Mais nous voulons ici aller encore plus loin. Car la pauvreté est aussi due au fait que le travail domestique n'est pas rémunéré en Suisse. Les proches aidant-es doivent donc recevoir une compensation pour leur perte de revenu. Dans les cas de longue durée, les proches aidant-es doivent être engagé-es dans le cadre d'un contrat de travail ordinaire auprès de Spitex ou d'organisations similaires ou être rémunéré-es directement via la contribution d'assistance. En outre, dans le contexte de la pauvreté et des familles, les personnes les plus faibles de cette société sont souvent oubliées : les enfants. En Suisse, 133 000 enfants sont touchés par la pauvreté et 317 000 enfants sont menacés de pauvreté.⁹ Nous demandons donc l'introduction à l'échelle nationale **d'allocations familiales sous condition de ressources**, telles qu'elles sont déjà versées dans le canton du Tessin.¹⁰ Ceci est d'autant plus important que l'égalité des chances n'existe pas pour les enfants. Il est bien connu que la pauvreté se transmet au sein de la famille : une personne qui est pauvre reste souvent pauvre. C'est pourquoi il faut également des mesures de soutien ciblées pour les enfants issu-es de familles défavorisées.
7. Le vieillissement est un risque majeur de pauvreté en Suisse : 300 000 personnes âgées en Suisse vivent à la limite de la pauvreté – 46 000 d'entre elles sont dans une situation de pauvreté sans issue.¹¹ Les femmes sont particulièrement touchées par la **pauvreté des personnes âgées, car elles effectuent la majeure partie du travail domestique non rémunéré**. En 2021, 219 900 personnes en Suisse touchaient des prestations complémentaires à l'AVS, dont deux tiers de femmes.¹² Le mandat constitutionnel selon lequel les rentes du premier pilier doivent assurer le minimum vital n'est clairement pas rempli depuis 50 ans. Nous nous engageons pour des rentes équitables et une augmentation de l'AVS, afin que la vieillesse

⁸ Actuellement, outre l'assurance militaire, seule l'AI peut prendre en charge des reconversions (source : [Pro infirmis](#)). À l'initiative du PS genevois, le canton de Genève a mis en place un modèle prometteur : tou-tes les chômeurs peuvent demander une bourse de 4000 francs par mois (40 000 francs au maximum) pour une reconversion professionnelle (source : [PS Genève](#)).

⁹ Source : Papier de position Caritas: [Vaincre la pauvreté des enfants en Suisse](#) (2019)

¹⁰ Les soi-disantes *assegni familiari di complemente* (cf. [Gurny 2009](#))

¹¹ Source : [Altersmonitor Pro Senectute](#)

¹² Source : [Office fédéral de la statistique](#)



n'entraîne pas la pauvreté. C'est pourquoi nous nous sommes battu-es avec véhémence contre le projet AVS21, qui a été accepté le 25 septembre 2022. Il est maintenant d'autant plus important d'obtenir des augmentations immédiates des rentes, par exemple avec l'initiative pour une 13^e rente AVS. Nous nous engageons également en faveur d'une réforme du deuxième pilier qui inclut un supplément de pension financé de manière solidaire, afin que toutes les personnes reçoivent enfin des rentes équitables.

8. C'est un secret de polichinelle : ce sont surtout les travailleuses et travailleurs âgé-es qui ont de grandes difficultés à trouver un nouvel emploi après une perte d'emploi. Des **prestations transitoires (« rentes-pont »)** pour les chômeuses et chômeurs âgé-es ont certes été introduites au milieu de l'année 2021, mais les expériences faites jusqu'à présent par les autorités d'exécution, les ORP et les services sociaux montrent que ces prestations ne sont que très rarement utilisées, malgré des besoins importants. Jusqu'à présent, seules 169 personnes en Suisse ont bénéficié de prestations transitoires.¹³ Ce faible chiffre ne montre pas qu'il n'y a pas de besoin – ce faible chiffre est plutôt exemplaire du fait que l'accès à ces prestations est soumis à des conditions extrêmement restrictives. Nous demandons que les prestations transitoires pour les travailleuses et travailleurs âgé-es soient accessibles plus facilement et plus rapidement, c'est-à-dire en particulier avec une consommation moindre de la fortune, et qu'elles soient versées en fonction des besoins, non seulement en théorie, mais aussi dans la pratique.
9. De manière générale, les prestations sociales en Suisse ne sont pas accessibles à toutes et tous dans la même mesure. Une personne sur quatre dans ce pays n'a pas de passeport suisse. Pour ces personnes, qui vivent ici et paient des impôts, la perception de prestations d'aide sociale peut avoir des conséquences importantes, allant jusqu'à l'expulsion du pays. L'article 63, alinéa 1, lettre c de la Loi fédérale sur les étrangers et l'intégration (LIE) le stipule. Il est temps de **dissocier la garantie légale des moyens d'existence du statut de séjour**. Aujourd'hui, 30 % des personnes qui auraient droit à l'aide sociale ne la perçoivent pas. La peur des conséquences en est une raison importante.¹⁴ C'est pourquoi nous **qu'après plus de 10 ans en Suisse, les étranger-ères puissent bénéficier de l'aide sociale sans que cela ne leur soit imputable, sans être directement confronté-es à une expulsion**. L'initiative parlementaire du PS Suisse « La pauvreté n'est pas un crime » a été adoptée par le Conseil national en septembre 2022 – c'est maintenant au Conseil des États de se prononcer !¹⁵
10. En Suisse, les personnes en situation de handicap sont également touchées de manière disproportionnée par la pauvreté, et ce pour plusieurs raisons. D'une part, elles sont systématiquement discriminées sur le marché du travail et obtiennent moins souvent un emploi que les personnes qui ne sont pas en situation de handicap. De plus, de nombreuses personnes en situation de handicap dépendent de ce que l'on appelle l'assurance invalidité (AI) et des prestations complémentaires (PC). L'AI discrimine également les personnes en situation de handicap – elle calcule souvent à l'aide de tableaux de salaires statistiques une rente beaucoup trop basse. La Suisse doit enfin faire appliquer la Convention de l'ONU pour les droits des personnes handicapées, déjà ratifiée, qui est censée garantir l'égalité d'accès au marché du travail et un niveau de vie décent.

¹³ Source : voir l'avis du Conseil Fédéral concernant l'interpellation 22.3561 Rechsteiner ([ici](#))

¹⁴ Source : Statistiques sur l'aide sociale et la pauvreté du OFS ([2009](#)) et Hümbelin ([2016](#))

¹⁵ Initiative parlementaire [20.451](#) la pauvreté n'est pas un crime (Marti Samira)



11. La pauvreté est combattue dans la Suisse fédérale par les **cantons avec des stratégies différentes**. Selon l'article 3, paragraphe 2, de l'ordonnance 2 sur l'asile, le versement des prestations d'aide sociale est régi par le droit cantonal – ce qui implique toutefois de grandes différences. Les contributions à l'aide sociale diffèrent d'un canton à l'autre, que ce soit pour les personnes ayant un passeport suisse ou pour les requérants d'asile et les réfugiés-es.¹⁶ Les autorités se cachent volontiers derrière le principe de subsidiarité et la pratique de l'asile réglementée au niveau national : la responsabilité est transférée entre la Confédération et les cantons. Il est urgent d'établir des règles uniformes applicables dans toute la Confédération. Une loi-cadre, comme nous l'avons déjà demandé au Parlement, fixerait les lignes directrices au niveau national. Aucun canton ne doit descendre en dessous d'un seuil minimal défini ! Jusqu'à ce que cet objectif soit atteint, tous les cantons doivent impérativement respecter les directives de la CSIAS en matière d'aide sociale. Nous nous engageons pour que, **dans toute la Suisse, toutes les personnes aient un accès égal à l'aide sociale** - et ce avant d'avoir dû dépenser leur dernier franc épargné. Les cantons et la Confédération ne doivent plus pouvoir se soustraire à leurs responsabilités !
12. **L'obligation d'informer** sur les personnes qui ont droit à l'aide sociale fait également partie de cette responsabilité. La résistance des cantons à devoir payer davantage est illustrée par l'exemple suivant : jestime.ch est un projet de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) qui vise à faciliter l'accès des personnes à faible revenu aux prestations sociales. Il est géré depuis 2017 par la Haute école de gestion ARC et la Haute école de travail social et de santé Lausanne. Le site Jestime.ch permet aux utilisateurs-trices de savoir en quelques clics s'ils ou elles ont droit à des prestations d'aide sociale. Les cantons ont par contre décidé de ne pas poursuivre ce projet et de renoncer à une extension à l'ensemble du territoire ainsi qu'à une communication proactive sur l'existence du site. **Nous demandons donc aux cantons et à la Confédération d'assumer leurs obligations en la matière, de mettre à disposition des informations sur le droit à l'aide sociale à un niveau accessible et d'aborder de manière proactive les personnes potentiellement concernées**. Cela permet non seulement de repérer les personnes potentiellement concernées, mais aussi de les impliquer : plutôt que des grands discours, trouvons de réelles solutions !

Le PS Suisse s'engage pour que personne ne vive dans la pauvreté dans un pays riche comme la Suisse. Nous prenons parti pour toutes les personnes en Suisse qui attendent l'hiver avec angoisse et qui s'inquiètent déjà de savoir comment payer la prochaine facture d'électricité, sans parler de la charge des primes ou des achats hebdomadaires. Une telle situation ne devrait pas exister dans un pays riche comme la Suisse !

¹⁶ La situation des réfugiés ukrainiens va également s'aggraver à l'automne 2022, puisque les mêmes règles que celles appliquées aux personnes admises à titre provisoire en provenance d'autres pays pour le calcul de l'aide sociale s'appliqueront désormais et que toutes les personnes bénéficiant du statut de protection S ne pourront plus prétendre à l'aide sociale, indépendamment de leur fortune (source : SRF).